

Ces droits et ces obligations nécessitent des méthodes sophistiquées de gestion, dépassant souvent les moyens du bord des pays en développement. En fait, certaines îles et archipels des Antilles ou de Pacifique du Sud se trouvent dotées de régions océaniques vastes et mal connues, régions comportant des besoins de contrôles et de gestion qui seraient difficilement pris en charge même par des pays plus avancés. La France, qui a des territoires d'outre-mer dans ces régions, s'est vue obligée de constituer un ministère spécialisé des océans à cet effet.

Il y a des instances multilatérales qui peuvent fournir certains éléments de coopération dans ce domaine. La FAO, par exemple, a un programme d'aide dans le domaine de la gestion des ressources de pêche; le programme des Nations Unies pour l'Environnement, à Nairobi, offre également des services de coopération portant sur la protection du milieu marin.

Aucun de ces organismes internationaux, et encore moins les agences bilatérales, ne saurait apporter à ce problème de gestion des ressources océaniques l'approche multi-disciplinaire qui seule peut permettre aux pays en développement d'établir leurs priorités et d'exercer sciemment leurs options de gestion. Dans une même région maritime, un pays peut faire face à une multitude de besoins divergeants: l'amélioration de ses installations portuaires, l'accroissement de sa capacité de pêche, la poursuite des travaux de prospection pétrolière, et la mise en place d'une infrastructure de tourisme. Il peut être loisible de poursuivre tous ces objets, mais encore faut-il pouvoir établir un ordre de priorités, un échancier et un mécanisme de coordination efficace et bien adapté aux réalités et aux exigences du pays en question. C'est à ce besoin de coordination et de gestion horizontale que les efforts du CIDO vont se diriger, tout en mettant l'accent sur les besoins alimentaires qui peuvent être satisfaits par les ressources tirées de la mer.

Structures différentes, objectifs convergents

Ces deux nouvelles agences canadiennes de coopération au développement proviennent d'un même principe, celui de la décentralisation et la spécialisation des instruments d'aide du Canada, et visent un même but, celui d'utiliser dans le Tiers-Monde une technologie bien canadienne en l'adaptant aux besoins de ces pays, dans des secteurs-clefs qui échappent souvent au filet de coopération tissé par les multiples agences et organisations d'aide. Elles diffèrent, toutefois, quant à leurs structures institutionnelles.

PCAI, en tant que filiale de Pétro-Canada, a été incorporé selon les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Son conseil d'administration, présidé par Peter Towe, diplomate chevronné, auparavant ambassadeur du Canada à Washington, est composé de cinq membres, dont trois de Pétro-Canada, (y compris le président, M. Towe, et le P.D.G. de Pétro-Canada, M. Hopper) et deux représentants du gouvernement, M. Paul Tellier, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et Mme. Margaret Catley-Carlson, présidente de l'ACDI. Le nombre restreint et le haut niveau des directeurs donnent à ce conseil d'administration une rapidité d'action et un pouvoir d'intervention qui lui permettront de prendre les décisions ponctuelles qui s'imposent. Par rapport aux budgets énormes couvrant les coûts d'un projet de prospection